



Enlèvements de citoyens japonais par la Corée du Nord

**Afin qu'ils puissent rentrer
aussi vite que possible !**

Cellule de crise dédiée à la Question des Enlèvements, Gouvernement du Japon

Pour le retour de toute personne enlevée !

Dix-sept citoyens sont officiellement reconnus par le gouvernement du Japon comme victimes d'enlèvements de la Corée du Nord (les données entre parenthèses correspondent à l'âge des victimes au moment de leur disparition et à leur lieu de disparition).

Reconnaissant la possibilité d'autres enlèvements, le gouvernement du Japon prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et le retour immédiat au Japon de toutes les victimes, que les personnes concernées aient ou non été identifiées comme victimes d'enlèvement.

1

19 septembre 1977

Affaire Ushitsu

M. KUME Yutaka

(52 ans, département d'Ishikawa)

Disparu aux alentours de la côte d'Ushitsu, département d'Ishikawa. Porté disparu (La Corée du Nord nie totalement son entrée sur le territoire nord-coréen.)



2

21 octobre 1977

Enlèvement d'une ressortissante japonaise

Mme MATSUMOTO Kyoko

(29 ans, département de Tottori)

Disparue alors qu'elle partait pour un cours de tricot près de son domicile. Portée disparue. (La Corée du Nord nie totalement son entrée sur le territoire nord-coréen.)



3

15 novembre 1977

Cas d'enlèvement d'une jeune fille

Mme YOKOTA Megumi

(13 ans, département de Niigata)

Disparue à son retour de l'école dans la ville de Niigata. Portée disparue. (La Corée du Nord a déclaré son « suicide ».)



4

Vers le mois de juin 1978

Enlèvement d'un ancien employé de restaurant

M. TANAKA Minoru

(28 ans, département de Hyogo)

Disparu après son départ du Japon pour l'Europe. Porté disparu (La Corée du Nord nie totalement son entrée sur le territoire nord-coréen.)



5

Vers le mois de juin 1978

Cas Lee Un-Hae

Mme TAGUCHI Yaeko

(22 ans, lieu de disparition inconnu)

Portée disparue. (La Corée du Nord a déclaré son « décès dans un accident de la route ».)



6

7 juillet 1978

Cas d'enlèvement d'un couple

M. CHIMURA Yasushi

(23 ans, département de Fukui)

Mme CHIMURA Fukie (née HAMAMOTO)

(23 ans, département de Fukui)

Disparus après être sortis ensemble pour un rendez-vous. Rentrés au Japon en octobre 2002.



7

31 juillet 1978

Cas d'enlèvement d'un couple

M. HASUIKE Kaoru

(20 ans, département de Niigata)

Mme HASUIKE Yukiko (née OKUDO)

(22 ans, département de Niigata)

HASUIKE Kaoru n'est pas rentré à son domicile après avoir dit qu'il sortait brièvement. HASUIKE Yukiko a aussi disparu après être sortie de son domicile. Ils sont Rentrés au Japon en octobre 2002.



8

12 août 1978

Cas d'enlèvement d'un couple

M. ICHIKAWA Shuichi

(23 ans, département de Kagoshima)

Mme MASUMOTO Rumiko

(24 ans, département de Kagoshima)

Disparus après avoir annoncé qu'ils allaient à la plage voir le coucher de soleil. Portés disparus. La Corée du Nord a déclaré leur « décès dû à une crise cardiaque, selon la Corée du Nord, ICHIKAWA Shuichi est annoncé mort dû à une crise cardiaque pendant un bain de mer ».



9

12 août 1978

Enlèvement de la Famille SOGA

Mme SOGA Hitomi

(19 ans, département de Niigata)

Mme SOGA Miyoshi

(46 ans, département de Niigata)

SOGA Miyoshi et sa fille Hitomi sont parties faire des emplettes avant qu'elles aient disparu.

SOGA Hitomi est rentrée au Japon en octobre 2002.

Le sort de sa mère reste non élucidé (La Corée du Nord nie son entrée sur le territoire nord-coréen.)



11

Mi-juin 1980

Affaire Sin Kwang-Su

M. HARA Tadaaki

(43 ans, département de Miyazaki)

Disparu dans le département de Miyazaki.

Porté disparu (La Corée du Nord a déclaré le «décès de M. HARA dû à une cirrhose».)



12

Vers le mois de juillet 1983

Enlèvement d'une ressortissante japonaise en Europe

Mme ARIMOTO Keiko

(23 ans, Europe)

Disparue en Europe.

Portée disparue (La Corée du Nord a annoncé le décès de Mme ARIMOTO «due à une intoxication au gaz».)



10

Vers le mois de mai 1980

Enlèvement de deux ressortissants japonais en Europe

M. ISHIOKA Toru

(22 ans, Europe)

M. MATSUKI Kaoru

(26 ans, Europe)

Disparus alors qu'ils séjournèrent en Europe. Portés disparus. (La Corée du Nord a déclaré le «décès de ISHIOKA Toru dû à une intoxication au gaz» et le «décès de MATSUKI Kaoru dans un accident de la route».)



■ Lieu de la disparition des victimes d'enlèvement

- Les affaires dans lesquelles la Corée du Nord a déclaré le décès des victimes d'enlèvement
- Les affaires dans lesquelles la Corée du Nord nie l'entrée des victimes d'enlèvement dans la Corée du Nord
- Les personnes rentrées au Japon



Cas de personnes disparues dans lesquels la possibilité de l'enlèvement par la Corée du Nord ne peut être exclue

À l'heure actuelle, le gouvernement japonais a reconnu les 17 personnes susmentionnées comme des victimes enlevées par la Corée du Nord. Cependant, reconnaissant qu'outre les personnes reconnues comme des citoyens japonais enlevés par les autorités nord-coréennes, il existe d'autres personnes dont on ne peut exclure qu'elles aient été enlevées par la Corée du Nord, le gouvernement japonais fait tout son possible pour enquêter sur la vérité et pour faire toute la lumière sur la situation en recueillant des informations au Japon et à l'étranger et en encourageant fortement les enquêtes et les investigations connexes par une coopération étroite entre les ministères et les agences concernés.

Les victimes de nationalité coréenne enlevées au Japon (Cas d'enlèvement de frère et sœur)

La police a conclu que les disparitions mi-juin 1974 de KO Kyonmi et KO Kang, frère et sœur de nationalité coréenne, pouvaient être dues à un enlèvement par la Corée du Nord.

Le gouvernement du Japon considère tous les enlèvements comme des violations graves des droits de l'Homme, quelle que soit la nationalité des victimes, et comme des violations de la souveraineté du Japon. En conséquence, le gouvernement du Japon incite la Corée du Nord à renvoyer les ressortissants japonais vers leur État d'origine et demande également à la Corée du Nord de fournir un compte rendu complet de ce qui est arrivé à toutes les victimes d'enlèvement.

Le gouvernement du Japon exige que la Corée du Nord renvoie sans plus attendre l'ensemble des personnes enlevées, qu'elles aient ou non été identifiées comme telles.

1

Enlèvements de citoyens japonais par la Corée du Nord

Depuis 1991, le gouvernement japonais a soulevé la question des enlèvements avec la Corée du Nord à chaque occasion, à la suite d'enquêtes menées par les autorités sur des cas de personnes disparues et de témoignages d'agents nord-coréens ayant fait défection, qui ont révélé plusieurs cas où l'enlèvement par la Corée du Nord était fortement soupçonné. Lors de la première rencontre au sommet Japon-Corée du Nord de septembre 2002, cette dernière a finalement reconnu les enlèvements, a présenté ses excuses et s'est engagée à prévenir tout nouvel enlèvement. En octobre 2002, 5 citoyens japonais enlevés sont rentrés au Japon après 24 ans d'absence.

Toutefois, les autorités nord-coréennes n'ont toujours pas donné d'explications satisfaisantes concernant le sort des autres victimes, malgré les déclarations de la Corée du Nord faites lors de la seconde rencontre au sommet Japon-Corée du Nord à Pyongyang de mai 2004 de rouvrir immédiatement les enquêtes en profondeur afin de découvrir la vérité. En outre, le gouvernement japonais a demandé à plusieurs reprises que lui soient fournies des informations pertinentes sur les cas où la possibilité d'un enlèvement par la Corée du Nord ne peut être exclue (Note 1), y compris les personnes dites « supposées disparues » (Note 2). Les victimes restantes sont toujours privées de toute liberté, et prisonnières depuis longtemps en Corée du Nord, où elles attendent d'être sauvées.

Au Japon, un mouvement réclamant le sauvetage des victimes se déploie activement, tel que l'établissement de « l'Association des familles des victimes d'enlèvement par la Corée du Nord (l'Association des familles) » par les familles des victimes en 1997, et une pétition qui avait déjà recueilli plus de 19,3 millions de signatures en janvier 2026 a été remise au Premier ministre du Japon.

Les enlèvements de citoyens japonais par la Corée du Nord constituent un problème très grave affectant la souveraineté japonaise ainsi que la vie et la sécurité du peuple japonais, qui doit être résolu sous la responsabilité du gouvernement du Japon. Le gouvernement du Japon a identifié 17 victimes d'enlèvement, parmi lesquelles 5 ont réussi à rentrer au Japon, en tant que victimes d'enlèvement par les autorités nord-coréennes; par ailleurs, des cas d'enlèvements de non-Japonais (ressortissants coréens) au Japon et des possibilités d'enlèvement incluant des victimes « supposées disparues » ne sont pas exclues. Tant qu'il n'obtiendra pas des explications claires et des preuves fiables de la part de la Corée du Nord, le gouvernement du Japon, partant du principe que toutes les victimes d'enlèvement (officiellement reconnues ou non par le gouvernement du Japon comme victimes d'enlèvement) dont le sort n'est pas certain sont vivantes, fera tout son possible pour assurer la sécurité et le retour immédiat au Japon de toutes les victimes. Par ailleurs, il continuera à demander la mise au clair du sort des victimes, ainsi que la remise des auteurs des enlèvements. En se fondant sur la Déclaration de Pyongyang faite à l'occasion du sommet Japon-Corée du Nord de septembre 2002, le gouvernement du Japon continuera à prendre toutes les mesures possibles pour parvenir au plus tôt au retour au Japon de toutes les victimes d'enlèvement, ainsi que la normalisation de ses relations diplomatiques avec la Corée du Nord en réglant le « passé malheureux ».



Établissement de l'Association des familles des victimes d'enlèvement par la Corée du Nord (l'Association des familles)

(Note 1) Pour les cas de personnes disparues où la possibilité d'un enlèvement par la Corée du Nord ne peut être exclue, la période de survéance est encore plus longue.

(Note 2) Les victimes « supposées disparues » sont des personnes disparues ayant fait l'objet de recherches par le « Groupe d'investigation indépendant sur les enlèvements suspects perpétrés par la Corée du Nord ».

2 Échanges entre le Japon et la Corée du Nord autour de la question des enlèvements

1. Première rencontre au sommet Japon-Corée du Nord (septembre 2002)

Lors du premier sommet Japon-Corée du Nord tenu le 17 septembre 2002, KIM Jong-il, alors Président de la Commission de défense nationale de Corée du Nord, a finalement admis, après des années de déni, que les enlèvements de citoyens japonais avaient eu lieu et a présenté des excuses, il a également déclaré que parmi 13 victimes d'enlèvement que le gouvernement japonais soupçonnait à l'époque d'être des victimes des enlèvements par la Corée du Nord, quatre étaient en vie, huit étaient mortes et que pour l'une d'entre elles, l'entrée en Corée du Nord ne pouvait être confirmée (Note). Par ailleurs, la Corée du Nord a également reconnu l'enlèvement de SOGA Hitomi, qui ne faisait pas l'objet d'une enquête demandée par le Japon, et confirmé qu'elle était vivante. (Cependant, au sujet de sa mère SOGA Miyoshi, disparue au même moment, la Corée du Nord a insisté sur le fait qu'elle n'est pas entrée dans son territoire.) Par ailleurs, KIM Jong-il s'est engagé non seulement à punir les responsables de ces actes, et à faire le nécessaire pour prévenir de nouveaux enlèvements, mais également à faciliter les rencontres des victimes avec leurs familles, ainsi que leur retour au Japon.



Le premier sommet Japon-Corée du Nord

En réponse, KOIZUMI Junichiro, alors le Premier ministre, a fortement protesté et réclamé au KIM Jong-il, alors Président de la Commission de défense nationale de Corée du Nord, la poursuite des enquêtes, le retour au Japon des survivants et la prise des mesures pour prévenir de nouveaux enlèvements.

(Note) La Corée du Nord a confirmé que quatre victimes, CHIMURA Yasushi et CHIMURA Fukie ainsi que HASUIKE Kaoru et HASUIKE Yukiko, étaient encore en vie. Parallèlement, la Corée du Nord a signalé que huit victimes, YOKOTA Megumi, Yaeko TAGUCHI Yaeko, ICHIKAWA Shuichi, MASUMOTO Rumiko, ISHIOKA Toru, MATSUKI Kaoru, HARA Tadaaki et ARIMOTO Keiko étaient mortes et que KUME Yutaka n'avait jamais franchi ses frontières. En raison de l'entrée en vigueur, en janvier 2003, de la « loi concernant le soutien pour les victimes enlevées par les autorités nord-coréennes et d'autres personnes », le gouvernement du Japon a officiellement identifié ces 13 victimes ainsi que SOGA Miyoshi et SOGA Hitomi le même mois, puis TANAKA Minoru en avril 2005 et MATSUMOTO Kyoko en novembre 2006, également reconnues comme victimes d'enlèvement conformément à cette loi.

2. Envoi d'une mission d'enquête par le gouvernement du Japon (septembre – octobre 2002)

La mission d'enquête envoyée par le gouvernement du Japon du 28 septembre au 1er octobre 2002 a rencontré des victimes encore en vie et s'est efforcée de recueillir des informations sur les personnes dont le sort reste inconnu. Toutefois, les informations fournies par la Corée du Nord, en plus d'être limitées, étaient également incohérentes par endroits, et comprenaient de nombreux points douteux. Une analyse génétique en médecine légale a révélé la présence de l'ADN d'une autre personne dans les « restes » supposés de MATSUKI Kaoru fournis par la Corée du Nord. Lors du 12e cycle des pourparlers de normalisation des relations diplomatiques entre le Japon et la Corée du Nord qui s'est tenu les 29 et 30 octobre de la même année à Kuala Lumpur, le gouvernement du Japon a indiqué 150 points douteux, et demandé de plus amples informations, sans toutefois obtenir de réponse satisfaisante de la partie nord-coréenne.



Des victimes d'enlèvement sont rentrées au Japon après 24 ans

3. Retour de cinq victimes au Japon (octobre 2002)

Cinq victimes d'enlèvement (CHIMURA Yasushi et Fukie, HASUIKE Kaoru et Yukiko, et SOGA Hitomi) sont rentrées au Japon le 15 octobre 2002, et ont pu retrouver leurs familles.

Estimant que les victimes devaient bénéficier d'un environnement leur permettant de décider librement de leur avenir et de celui de leurs familles restées en Corée du Nord, le gouvernement du Japon a déclaré le 24 octobre 2002 que les cinq victimes resteraient au Japon. Il a annoncé également sa ferme intention de demander à la partie nord-coréenne d'assurer la sécurité des familles restées en Corée du Nord et de fixer rapidement leur date de retour au Japon.

4. Deuxième rencontre au sommet Japon-Corée du Nord (mai 2004)

Le 22 mai 2004, KOIZUMI Junichiro, alors Premier ministre du Japon s'est rendu une nouvelle fois en Corée du Nord, et ses discussions avec KIM Jong-il, alors Président de la Commission de défense nationale de Corée du Nord, ont porté sur les problèmes entre le Japon et la Corée du Nord comme le dossier des enlèvements, ainsi que sur les problèmes de sécurité tels que le programme d'armes nucléaires et de missiles nord-coréens. Les deux dirigeants ont alors convenu des points suivants sur le dossier des enlèvements.

- La partie nord-coréenne accepte le retour au Japon des familles de CHIMURA Yasushi et Fukie, ainsi que de HASUIKE Kaoru et Yukiko (5 personnes au total) à la date de la conférence.
- La partie nord-coréenne reprend immédiatement et depuis le début les enquêtes sur les victimes d'enlèvement afin de lever le voile sur leur sort.

Conformément à cet accord, les 5 membres des familles CHIMURA et HASUIKE sont rentrés au Japon avec KOIZUMI Junichiro, alors Premier ministre du Japon. Par la suite, les 3 membres de la famille de SOGA Hitomi sont rentrés au Japon le 18 juillet.



Deuxième rencontre au sommet Japon-Corée du Nord

5. Consultations de travail Japon-Corée du Nord (août et septembre 2004 à Beijing, novembre 2004 à Pyongyang)

(A) Des consultations de travail entre le Japon et la Corée du Nord ont eu lieu en août 2004 (première rencontre) et en septembre 2004 (deuxième rencontre), où la partie nord-coréenne a présenté les conclusions provisoires de ses enquêtes en cours pour déterminer le sort des victimes non identifiées. Pourtant, celles-ci n'ont produit aucune preuve ni document concret permettant de confirmer leur crédibilité.

(B) Les troisièmes consultations de travail Japon-Corée du Nord, qui se sont déroulées en novembre 2004, ont duré plus de 50 heures. Au cours de ces discussions, en plus des échanges avec la « Commission d'enquête » nord-coréenne, 16 « témoins » ont été directement entendus, et des visites ont également été organisées dans les installations et sur les lieux liés aux enlèvements. Il a aussi été procédé à la collecte de preuves matérielles comme les prétendus « restes » de YOKOTA Megumi.

Par ailleurs, lors de ces troisièmes consultations, le Japon a donné les noms de cinq personnes qu'il n'a pas officiellement identifiées comme victimes d'enlèvement, mais pour qui la possibilité d'un enlèvement par la Corée du Nord n'est pas exclue (dites victimes « supposées disparues »), et réclamé à la Corée du Nord des informations à leur sujet. La Corée du Nord a répondu qu'elle n'avait pas pu confirmer l'entrée de ces cinq personnes sur son territoire. (Dans les discussions qui ont suivi, le gouvernement du Japon a réitéré sa demande d'informations concernant les cas pour lesquels la possibilité d'un enlèvement n'est pas exclue.)

Brochure résumant les points
litigieux des déclarations de la
partie nord-coréenne



(C) Le gouvernement du Japon a immédiatement procédé à un examen attentif de l'information et des preuves matérielles présentées par la Corée du Nord lors des troisièmes consultations et a conclu qu'il n'y avait aucune preuve à l'appui de l'explication donnée par le côté nord-coréen : « huit sont morts et deux n'ont pas été confirmés comme étant entrés en Corée du Nord » (note). En outre, les informations et les preuves matérielles fournies à ce jour ont soulevé de nombreuses questions. De plus, les tests d'ADN provenant des prétendus « restes » de YOKOTA Megumi ont indiqué que l'ADN appartenait à une autre personne. Le gouvernement du Japon a abordé ces incohérences et a protesté fermement auprès de la Corée du Nord.

(Note) Les « deux non confirmés comme étant entrés en Corée du Nord » font référence à KUME Yutaka et SOGA Miyoshi.

6. Pourparlers généraux Japon-Corée du Nord (février 2006: Beijing)

Lors des pourparlers généraux Japon-Corée du Nord de février 2006, les consultations sur la question des enlèvements ont duré dans leur intégralité environ 11 heures, et le Japon a de nouveau réclamé avec insistance le retour au Japon des victimes encore en vie, l'engagement de la Corée du Nord de redémarrer de nouvelles enquêtes destinées à apporter la lumière sur ce dossier et la remise aux autorités japonaises des auteurs présumés des enlèvements. En réponse, la Corée du Nord a réitéré les explications qu'elle avait données auparavant, à savoir « toutes les victimes des enlèvements encore vivantes sont déjà rentrées au Japon ». Elle ne s'est pas non plus engagée à poursuivre les enquêtes sur les victimes dont le sort demeure inconnu, et a rejeté la demande japonaise de remise des auteurs présumés aux autorités japonaises.

7. Groupe de travail pour la normalisation des relations diplomatiques entre le Japon et la Corée du Nord (mars 2007: Hanoï, septembre 2007: Oulan-Bator)

La première rencontre du Groupe de travail pour la normalisation des relations diplomatiques entre le Japon et la Corée du Nord, dont la mise en place a été décidée lors de la session des Pourparlers à six de février 2007, a eu lieu en mars de la même année. Lors de cette session de travail, la partie japonaise a de nouveau réclamé à la Corée du Nord d'assurer la sécurité de toutes les victimes d'enlèvement et de leurs familles, de les renvoyer immédiatement au Japon, de faire toute la lumière sur le sort des victimes non identifiées et de lui livrer les auteurs présumés des enlèvements. Cependant, la Corée du Nord est restée sur ses positions en répétant que « la question des enlèvements était déjà résolue » et n'a pas fait preuve d'une attitude honnête en vue de la résolution de la question des enlèvements. Lors de la deuxième rencontre de septembre non plus, aucun développement concret n'a été obtenu sur la question des enlèvements.

8. Consultations de travail Japon-Corée du Nord (juin 2008: Beijing, août 2008: Shenyang)

- (A) Lors de la réunion du groupe de travail Japon-Corée du Nord de juin 2008, le Japon a de nouveau réclamé à la Corée du Nord le retour de toutes les victimes au Japon, la mise en lumière du sort des disparus et la remise aux autorités japonaises des auteurs des enlèvements. Le gouvernement du Japon a aussi rappelé qu'il était prêt à lever une partie des sanctions prises contre la Corée du Nord, pourvu qu'elle prenne des mesures concrètes afin de résoudre les divers contentieux existant entre les deux parties, enlèvements compris. La Corée du Nord a alors changé sa position selon laquelle « la question des enlèvements était déjà résolue » et s'est engagée à procéder à de nouvelles enquêtes pour adopter des mesures concrètes afin de résoudre la question.
- (B) Lors de la réunion du groupe de travail d'août 2008, les deux parties ont mené un dialogue intensif sur les mesures annoncées au cours de la réunion de travail de juin, notamment l'organisation concrète des nouvelles enquêtes relatives à la question des enlèvements menées par la Corée du Nord. Les deux parties se sont ainsi accordées sur les points suivants : la mise en place par la Corée du Nord d'une commission d'enquête compétente pour mener des enquêtes globales sur l'ensemble des victimes, afin de trouver les survivants et leur permettre de rentrer au Japon. Pour sa part, le gouvernement du Japon s'est engagé à lever ses restrictions en matière de circulation des personnes et ses limitations des vols charters.
- (C) Même si son intention était de se conformer aux clauses de l'accord, suite au changement soudain de gouvernement au Japon (note : Démission de FUKUDA Yasuo, alors Premier ministre), la Corée du Nord a annoncé le 4 septembre 2008 sa décision de suspendre l'ouverture d'enquêtes jusqu'à ce qu'elle s'assure que les positions du nouveau gouvernement restaient conformes aux accords passés.

9. Discussions intergouvernementales Japon-Corée du Nord (novembre 2012: Oulan-Bator)

En novembre 2012, des discussions intergouvernementales Japon-Corée du Nord ont eu lieu après quatre années d'interruption. Lors de cette réunion, des échanges de vues approfondis ont eu lieu sur la question des enlèvements, et les deux parties ont décidé de continuer davantage les discussions. La partie japonaise a présenté auprès de la partie nord-coréenne les cas de disparition dans lesquels la possibilité d'un enlèvement ne peut pas être exclue.

La seconde réunion a été fixée pour les 5 et 6 décembre, mais elle a dû être reportée à cause du lancement de missiles par la Corée du Nord le 1^{er} du même mois.

10. Discussions intergouvernementales Japon-Corée du Nord (mars 2014: Beijing)

À l'occasion d'entretiens entre des représentants de la Croix-Rouge japonaise et nord-coréenne qui se sont tenus les 3, 19 et 20 mars 2014 à Shenyang, des échanges de vues informels ont eu lieu entre des responsables gouvernementaux (au niveau des directeurs) pour la première fois depuis un an et 4 mois, s'accordant alors sur l'arrangement de la réouverture des discussions entre les deux gouvernements.

Par la suite, des discussions intergouvernementales Japon-Corée du Nord ont eu lieu les 30 et 31 mars à Pékin. Les deux parties ont eu des échanges sincères et francs sur toutes sortes de sujets d'intérêt et se sont accordées pour continuer ces discussions. Quant au problème des enlèvements, le Japon, en s'appuyant sur les questions soulevées lors des précédentes discussions, a abordé ce point en partant du point de vue japonais.

11. Discussions intergouvernementales Japon-Corée du Nord (mai 2014: Stockholm)

En mai 2014, des discussions intergouvernementales Japon-Corée du Nord se sont tenues à Stockholm, en Suède. La Corée du Nord a promis de mener des enquêtes exhaustives et à grande échelle sur tous les ressortissants japonais, y compris les victimes d'enlèvement (l'Accord de Stockholm). Le Japon, en tenant compte de ces éléments, a décidé de lever une partie des mesures contre la Corée du Nord dès lors que cette dernière créerait un Comité spécial d'enquête et ouvrirait conséquemment des enquêtes.

12. Discussions intergouvernementales Japon-Corée du Nord (mars 2014: Beijing)

Des discussions intergouvernementales Japon-Corée du Nord ont eu lieu le 1^{er} juillet 2014 à Beijing. Durant cette rencontre, la Corée du Nord a fourni des explications sur le Comité spécial d'enquête, notamment son organisation, sa composition et ses responsables. De son côté, le Japon a notamment insisté sur la question de savoir si ce Comité s'était vu attribuer de façon adéquate les compétences pour pouvoir enquêter sur toutes les institutions concernées.

Le 4 juillet, la Corée du Nord, par l'entremise des médias officiels, a officiellement rendu public au sein du « pays » comme à l'étranger le détail des objectifs communs correspondant à ceux définis par le Japon s'agissant du domaine de compétence, de la composition, ainsi que des méthodes du Comité spécial d'enquête. Elle a annoncé l'ouverture d'enquêtes concernant l'ensemble des ressortissants japonais, y compris les victimes d'enlèvement. Pour sa part, le Japon a levé les restrictions portant sur les entrées et sorties de personnes, et a annulé l'abaissement du montant minimum pour le rapport des transferts et pour la notification de l'export des moyens de paiement. Il a aussi ouvert ses portes aux navires à but humanitaire battant pavillon nord-coréen.

13. Rencontre entre les autorités diplomatiques japonaise et nord-coréenne (septembre 2014: Shenyang)

Une rencontre entre les autorités diplomatiques japonaise et nord-coréenne a eu lieu le 29 septembre 2014 afin que la Corée du Nord puisse faire le point sur les avancées des investigations. La partie nord-coréenne a expliqué qu'elle n'était pas en mesure de fournir de résultats concrets sur chaque cas individuel à ce stade des enquêtes, mais que si la délégation japonaise visitait Pyongyang et s'entretenait avec les membres du Comité spécial d'enquêtes, elle pourrait obtenir des explications plus claires sur l'état actuel des investigations.

14. Discussion avec le Comité spécial d'enquête (octobre 2014: Pyongyang)

En octobre 2014, la discussion avec le Comité spécial d'enquête a eu lieu à Pyongyang. La partie japonaise a répété que la question des enlèvements constitue un problème de première importance et qu'il est indispensable d'assurer la sécurité et le rapatriement immédiat au Japon de toutes les victimes, de poursuivre la recherche de la vérité sur les enlèvements et d'extrader les auteurs de ces crimes. Le Japon a réitéré aussi sa demande de retrouver toutes les victimes d'enlèvement (officiellement reconnues ou non par le gouvernement) et de les faire rentrer au Japon le plus tôt possible et en toute sécurité. De plus, le Japon a exhorté la Corée du Nord à rapidement faire avancer l'enquête et en rapporter les résultats.

La partie nord-coréenne a fourni des explications sur les orientations concernant l'organisation du Comité, à savoir sa composition et celle de ses branches, concernant la conduite objective et scientifique d'enquêtes exhaustives s'appuyant sur des témoins et des preuves matérielles sans s'attacher aux conclusions d'enquêtes passées. Elle a également expliqué que le Comité était investi de prérogatives particulières par la Commission de défense nationale, la plus haute instance de Corée du Nord, pour mener des enquêtes approfondies sur toutes les organisations, y compris les agences spéciales. Concernant le problème des enlèvements, la Corée du Nord a fait savoir que le Comité était en train d'enquêter sur chaque cas, notamment sur la réalité de l'entrée des victimes en Corée du Nord, sur le déroulement des faits et sur leur cadre de vie, en reprenant tout à la fois les investigations sur les lieux concernés tels que les maisons d'hôtes où résidaient les victimes et en poursuivant parallèlement les recherches sur de nouveaux éléments de preuve et auprès de nouveaux témoins.

15. Annonce unilatérale de la Corée du Nord de la dissolution du Comité spécial d'enquête (février 2016)

En réponse à l'essai nucléaire de Corée du Nord de janvier 2016 et au lancement d'un missile balistique censé être un « satellite artificiel » en février, le même mois, le Japon a annoncé qu'il mettrait en place des mesures indépendantes contre la Corée du Nord. À son tour, la Corée du Nord a annoncé unilatéralement qu'elle cesserait complètement les enquêtes exhaustives concernant toutes les personnes japonaises, y compris les victimes d'enlèvements et dissoudrait le Comité spécial d'enquête. Le Japon a fermement protesté contre ces actions par la Corée du Nord, a exprimé de façon ferme son intention de ne pas abandonner l'Accord de Stockholm et a exigé que la Corée du Nord renvoie les victimes d'enlèvement le plus tôt possible conformément à cet Accord.

16. Développements ultérieurs

Par la suite encore, nous n'avons cessé de rappeler à la Corée du Nord la position de notre pays. Par exemple, en février 2018, lors de la réception offerte par le Président sud-coréen Moon Jae-in, à l'occasion de la cérémonie d'inauguration des Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang, ABE Shinzo, alors Premier ministre du Japon a fait part au Président de l'Assemblée populaire suprême nord-coréenne d'alors, KIM Yong-nam, de la position japonaise concernant la question des enlèvements de Japonais et celle du nucléaire et des missiles balistiques. Il a surtout fermement réclamé la résolution du problème des enlèvements en exigeant le retour de toutes les victimes d'enlèvement. En outre, à la demande d'ABE Shinzo, alors Premier ministre du Japon, Donald TRUMP, alors Président des États-Unis a directement abordé la question des enlèvements avec KIM Jong-un, Président de la Commission des affaires de l'État, lors des sommets entre la Corée du Nord et les États-Unis de juin 2018 et février 2019 (détails à suivre).

3

Efforts au sein de la communauté internationale

Si, pour résoudre la question des enlèvements, il va sans dire que le Japon doit s'impliquer directement auprès de la Corée du Nord, il ne peut pas se passer de l'appui et de la coopération des autres pays par rapport à l'importance du problème. Le gouvernement du Japon saisit toutes les opportunités diplomatiques qui se présentent pour rappeler la question des enlèvements.

On sait qu'il y a également beaucoup de victimes d'enlèvement par la Corée du Nord originaires de Corée du Sud, et les témoignages de victimes japonaises rentrées au Japon ont révélé qu'il y avait aussi des possibilités d'enlèvements par la Corée du Nord de ressortissants thaïlandais, roumains et libanais. Par ailleurs, les témoignages de victimes sud-coréennes rentrées dans leur pays ont fait apparaître qu'il y avait également des victimes chinoises.

La question des enlèvements est une violation des droits fondamentaux de l'être humain et représente une cause universelle pour la communauté internationale.

1. Nations Unies

(A) Aux Nations Unies, la Résolution sur la situation des droits de l'Homme en RPDC avec une référence à la question des enlèvements a été adoptée 18 fois au Conseil des droits de l'Homme pendant 18 années consécutives et 21 fois par l'Assemblée générale pendant 21 années consécutives (janvier 2026). La résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2025 réaffirme avec une vive inquiétude l'urgence et l'importance accrues de la question des enlèvements au niveau mondial et du retour immédiat de toutes les personnes enlevées ayant subi de graves violations des droits de l'Homme, alors que les personnes enlevées et leurs familles vieillissent et qu'elles endurent de terribles souffrances depuis longtemps. La résolution exprime sa grave préoccupation du fait que la Corée du Nord n'a pris aucune mesure concrète ou positive depuis l'ouverture d'enquêtes sur tous les ressortissants japonais sur la base des consultations intergouvernementales entre le Japon et la Corée du Nord en mai 2014 et que la Corée du Nord a répondu avec la même réponse et sans contenu substantiel à de multiples demandes d'information émanant du Groupe de travail sur les disparitions forcées ainsi que d'autres organes. La résolution exprime sa vive préoccupation quant au fait que la Corée du Nord, en traitant toutes les allégations de disparitions forcées, devrait écouter sincèrement les voix des personnes enlevées et de leurs familles, fournir rapidement à leurs familles des informations exactes, détaillées et complètes sur la sécurité des victimes et le lieu où elles se trouvent, en toute bonne foi, et résoudre immédiatement toutes les questions relatives à toutes les personnes enlevées. La résolution réitère également avec vigueur sa demande spécifique pour le retour immédiat des victimes japonaises et coréennes.

En mai 2025, sur la base de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée l'année précédente, s'est tenue une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les violations des droits de l'Homme en Corée du Nord. Le Japon, les États-Unis, la Corée du Sud et d'autres pays y ont exprimé leur grave préoccupation face aux violations des droits de l'Homme commises par la Corée du Nord et ont fait des déclarations appelant à des mesures concrètes, y compris la résolution immédiate de la question des enlèvements.

(B) Au cours de la session de mars 2013 du Conseil des droits de l'Homme, une résolution a été adoptée sans vote, incluant notamment la création de la Commission d'enquête (COI) sur les droits de l'Homme en République populaire démocratique de Corée. La COI a étudié la situation des droits de l'Homme en Corée du Nord, y compris la question des enlèvements, lors de ses visites au Japon, en Corée du Sud, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Thaïlande et elle a publié son rapport final (rapport COI) en février 2014. En septembre 2025, sur la base de la résolution sur la situation des droits de l'Homme en Corée du Nord adoptée



par le Conseil des droits de l'Homme en avril 2024, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme a publié un rapport complet portant notamment sur les progrès réalisés concernant la situation des droits de l'Homme en Corée du Nord depuis la publication du rapport de la COI. Ce rapport conclut que la situation des droits de l'Homme en Corée du Nord continue de se détériorer depuis 2014 et que la majorité des recommandations de la COI n'ont pas été mises en œuvre, et il recommande à la Corée du Nord de fournir sans délai des informations concernant les victimes d'enlèvement, entre autres mesures.

(C) De plus, après des discussions exhaustives au Conseil de sécurité des Nations Unies en décembre 2014 sur la situation en Corée du Nord, y compris la situation des droits de l'Homme, des réunions du Conseil de sécurité des Nations Unies se sont tenues à quatre reprises sur la question de la « situation en Corée du Nord ». Le Japon y a demandé la résolution la plus rapide possible de la question. En décembre 2022, lors d'une consultation informelle du Conseil de sécurité, une discussion a eu lieu sur la situation des droits de l'Homme en Corée du Nord. Par la suite, les pays volontaires, y compris le Japon, ont publié une déclaration commune contenant une demande ferme de résolution de la question des enlèvements et autres, ainsi que le retour immédiat des personnes enlevées et des autres victimes. En août 2023, pendant le mandat du Japon en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, le Conseil de sécurité a tenu sa première réunion publique en six ans, depuis 2017, pour aborder la situation des droits de l'Homme en Corée du Nord, y compris la question des enlèvements. À l'issue de cette réunion, 52 pays membres et non membres du Conseil de sécurité notamment ont publié une déclaration commune adressée à la presse par des pays aux vues concordantes, qui, tout en faisant référence à la question des enlèvements, a appelé tous les États membres des Nations Unies à tenir la Corée du Nord responsable des violations des droits de l'Homme, entre autres. Cette réunion s'est également tenue en juin 2024, et à cette occasion le Japon a appelé au soutien et à la coopération en vue d'une résolution immédiate de la question des enlèvements, tandis que plusieurs autres pays ont également évoqué la gravité de la question des enlèvements et l'importance de sa résolution immédiate.



Symposium en ligne de l'ONU sur la question des enlèvements (juin 2025)
Intervenants au symposium (au milieu, à droite) de l'Association des familles de personnes enlevées et de l'Association des familles de personnes supposées disparues (une association volontaire de familles de personnes disparues pour lesquelles on ne peut exclure la possibilité d'un enlèvement par la Corée du Nord).

(D) En outre, le gouvernement du Japon s'efforce de diffuser largement des informations à la communauté internationale et de renforcer la coopération. Depuis 2016, le Japon, les États-Unis, l'Australie, la Corée du Sud et l'UE coorganisent, au siège des Nations unies ou en ligne, des symposiums des Nations Unies, où les témoignages « de vive voix » des personnes concernées, dont des membres de l'Association japonaise des familles de personnes enlevées et de l'Association des familles de personnes supposées disparues (une association volontaire de familles de personnes disparues pour lesquelles on ne peut exclure la possibilité d'un enlèvement par la Corée du Nord), interpellent la communauté internationale, tandis que des experts du Japon, des États-Unis, de la Corée du Sud et d'autres pays participent notamment à des tables rondes, appelant à la compréhension et à la coopération de la communauté internationale en vue d'une solution à la question des enlèvements dans les plus brefs délais.

2. Pourparlers à six

Le Japon n'a pas manqué d'évoquer la question des enlèvements lors des Pourparlers à six. Dans la déclaration conjointe adoptée en septembre 2005 figuraient parmi les objectifs de ces Pourparlers les mesures visant à normaliser les relations diplomatiques s'appuyant sur la résolution des problèmes, dont celui des enlèvements. Ainsi, la mise en place d'un groupe de travail pour la normalisation des relations diplomatiques entre le Japon et la Corée du Nord est actée dans le rapport des résultats de février 2007. Dans le rapport des résultats du mois d'octobre, les deux parties, conformément à la déclaration nippo-coréenne de Pyongyang, ont assuré laisser derrière elles un passé « malheureux » et s'efforcer à normaliser au plus vite les relations diplomatiques en se concentrant sur la résolution des questions pendantes, et pour ce faire, discutant sans répit, procéder à des actions concrètes. Les questions pendantes évoquées ici incluent naturellement le problème des enlèvements.

3. Cadre international

Le gouvernement du Japon a évoqué le sujet des enlèvements lors de rencontres multilatérales : sommets du G7, sommets Japon-États-Unis-Australie-Inde, sommets Japon-États-Unis-Corée du Sud, et sommets relatifs à l'ANASE. De nombreux pays étrangers ont montré qu'ils comprenaient et soutenaient les démarches du gouvernement du Japon en raison de l'importance qu'il accordait à la résolution de ce dossier.

Lors du sommet du G7 à Hiroshima en mai 2023, les dirigeants du G7 ont confirmé qu'ils continueraient à travailler en étroite collaboration pour traiter avec la Corée du Nord, y compris la question des enlèvements, et ont également déclaré dans leur communiqué qu'ils appelaient à une résolution immédiate de la question des enlèvements.

Lors du sommet Japon-États-Unis-Corée du Sud, qui s'est tenu à Camp David (États-Unis) en août 2023, les dirigeants ont réaffirmé leur engagement commun en faveur d'une résolution immédiate de la question des enlèvements entre autres. Lors du sommet Japon-États-Unis-Corée du Sud de novembre 2024 également, une déclaration commune a été publiée, appelant à promouvoir les progrès en matière de droits de l'Homme en Corée du Nord et à résoudre immédiatement la question des enlèvements, entre autres. En outre, lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères du Japon, des États-Unis et de la Corée du Sud en septembre 2025, une déclaration commune a également été publiée, réaffirmant leur engagement en faveur d'une résolution immédiate de la question des enlèvements, entre autres.

En octobre de la même année, lors des sommets relatifs à l'ANASE qui ont eu lieu peu après la prise de fonction de la Première ministre Takaichi, celle-ci ainsi que le ministre des Affaires étrangères Motegi ont, par le biais d'une série de réunions, souligné le caractère urgent d'une résolution immédiate de la question des enlèvements et ils ont sollicité la compréhension et la coopération continues de tous les pays. Lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères du G7 en novembre de la même année, le ministre des Affaires étrangères Motegi a de nouveau sollicité la compréhension et la coopération de chaque pays en vue d'une résolution immédiate de la question des enlèvements, et dans la déclaration commune publiée à l'issue de cette réunion, les ministres des Affaires étrangères du G7 ont fermement demandé à la Corée du Nord de résoudre rapidement la question des enlèvements.



G 7 Sommet d'Hiroshima (mai 2023)



Sommet Japon-ANASE (octobre 2025)



Réunion des ministres des Affaires étrangères du G7 (novembre 2025)

4. Négociations bilatérales

Le Japon a également soulevé la question des enlèvements lors des rencontres avec les chefs d'État et de gouvernement et aux réunions avec les ministres des Affaires étrangères de divers pays, à commencer par les États-Unis, la Corée du Sud, la Chine et la Russie, et chaque pays a montré qu'il comprenait et soutenait les positions japonaises sur ce dossier.

Par exemple, concernant les États-Unis, Donald TRUMP, alors Président des États-Unis a abordé la question des enlèvements avec le Président de la Commission des affaires de l'État KIM Jong-un lors du premier sommet États-Unis — Corée du Nord en juin 2018, à la demande d'ABE Shinzo, alors Premier ministre du Japon. Lors du deuxième sommet États-Unis — Corée du Nord en février 2019, le Président d'alors Donald TRUMP a soulevé la question des enlèvements avec KIM Jong-un lors de la première réunion en tête-à-tête le premier jour du sommet, transmettant clairement le point de vue d'ABE Shinzo, alors Premier ministre du Japon sur cette question qu'il a également abordée lors du dîner en petit comité qui a suivi et au cours duquel des discussions sérieuses ont eu lieu entre les dirigeants.

En octobre 2025, lors du sommet Japon-États-Unis avec le Président TRUMP, en visite au Japon, la Première ministre Takaichi a sollicité la compréhension et la coopération continues des États-Unis en vue d'une résolution immédiate de la question des enlèvements. Elle a reçu le plein soutien du Président TRUMP. Au cours de sa visite, le Président TRUMP et le secrétaire d'État Marco RUBIO ont également rencontré les familles des personnes enlevées. Cette rencontre entre le Président TRUMP et les familles des personnes enlevées, la troisième en six ans depuis 2019, a de nouveau été l'occasion pour le Président TRUMP de témoigner sa préoccupation quant à la question des enlèvements.

De plus, pour ce qui est de la Corée du Sud, le communiqué de presse conjoint publié à l'issue du sommet Japon-Corée du Sud d'août 2025 a fait état de l'accord des deux dirigeants concernant l'importance des efforts en vue de la résolution de la question des enlèvements. Lors du sommet Japon-Corée du Sud de janvier 2026 également, la Première ministre Takaichi a sollicité la compréhension et la coopération continues du Président LEE Jae-myung en vue d'une résolution immédiate de la question des enlèvements, et les deux dirigeants se sont accordés sur l'importance de ces efforts.

En outre, en ce qui concerne la Chine, lors du sommet Japon-Chine de juin 2019, le Président XI Jinping a déclaré qu'il avait transmis la réflexion d'ABE Shinzo, alors Premier ministre du Japon, sur la position du Japon au sujet des relations entre le Japon et la Corée du Nord au Président de la Commission des affaires de l'État KIM Jong-un lors du sommet Chine-Corée du Nord le même mois, et qu'en outre, il soutenait fermement l'amélioration des relations entre le Japon et la Corée du Nord, notamment sur la question des enlèvements. Par ailleurs, lors du sommet Japon-Chine d'octobre 2025, la Première ministre Takaichi et le Président XI Jinping ont également échangé sur la situation en Corée du Nord, y compris sur la question des enlèvements.



Rencontre entre le Président TRUMP et les familles des personnes enlevées (octobre 2025)

Résolution concernant un citoyen américain éventuellement enlevé par la Corée du Nord

Au Congrès américain, une résolution appelant le gouvernement américain à se coordonner avec les gouvernements du Japon, de la Chine et de la Corée du Sud pour enquêter sur la question d'un citoyen américain potentiellement enlevé par la Corée du Nord a été adoptée et promulguée lors d'une session plénière de la Chambre des représentants en septembre 2016, et une résolution similaire a également été adoptée et promulguée lors d'une session plénière du Sénat américain en novembre 2018.

4

Actions du gouvernement du Japon sur le plan national

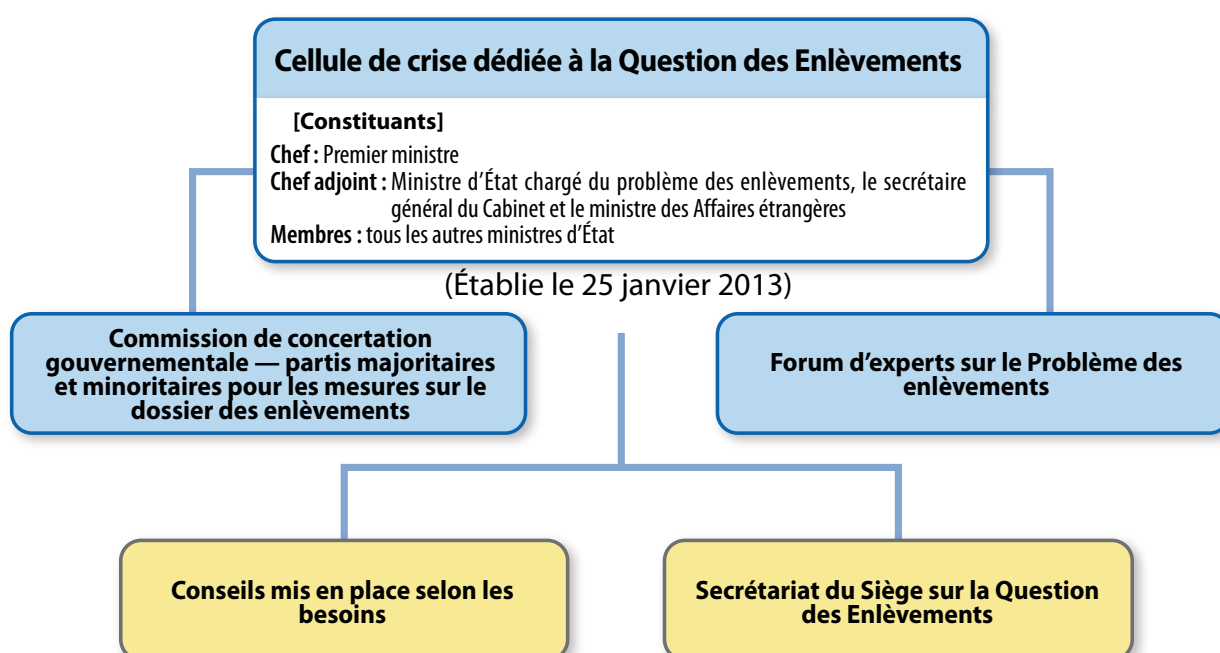
1. Mise en place d'une « Cellule de crise dédiée la Question des Enlèvements », etc.

Le gouvernement du Japon considère la question des enlèvements de citoyens japonais par la Corée du Nord comme un enjeu majeur touchant à la souveraineté nationale et à la vie de ses citoyens. Il a mis en place, en 2006, sous le premier gouvernement ABE, une Cellule de crise dédiée à la Question des Enlèvements. À la suite de réorganisations successives, le gouvernement du Japon a mis en place en janvier 2013 une nouvelle « Cellule de crise dédiée à la Question des Enlèvements », incluant tous les ministres afin de discuter des mesures à prendre concernant la question des enlèvements et de promouvoir des actions stratégiques et des mesures globales pour la résolution de cette question. Cette cellule est dirigée par le Premier ministre, qui est secondé par le ministre chargé de la question des enlèvements, le Secrétaire général du Cabinet et le ministre des Affaires étrangères autour desquels les autres ministres mènent une coordination étroite et font tous leurs efforts dans leur domaine de responsabilité afin de résoudre la question des enlèvements.



Première réunion de la « Cellule de crise dédiée la Question des Enlèvements » (janvier 2013)

De plus, dans l'optique de renforcer un engagement qui dépasse les clivages partisans en vue de la résolution du dossier des enlèvements, une « Commission de concertation gouvernementale — partis majoritaires et minoritaires pour les mesures sur le dossier des enlèvements » a été mise en place.



Politiques et mesures concrètes pour résoudre le problème des enlèvements

1. Politiques

L'enlèvement de citoyens japonais par la Corée du Nord est une grave préoccupation qui affecte la souveraineté nationale du Japon ainsi que la vie et la sécurité des Japonais et doit être résolue par le gouvernement. Le gouvernement maintiendra fermement sa politique de base selon laquelle la normalisation des relations diplomatiques avec la Corée du Nord n'aura pas lieu tant que la question des enlèvements ne sera pas résolue et que la Corée du Nord devra s'efforcer de renforcer leur sécurité et les ramener au Japon immédiatement, qu'ils aient ou non été officiellement identifiés comme étant des victimes d'enlèvement. Par ailleurs, il continuera à demander la mise au clair du sort des victimes, ainsi que la remise des auteurs des enlèvements.

2. Mesures concrètes

À l'initiative du chef et des chefs adjoints du Sièg, tous les ministres du Cabinet devront coopérer à la mise en œuvre de la politique susmentionnée et devront faire tout leur possible concernant les huit points suivants dans leurs domaines de responsabilité respectifs.

- (1) discuter de contremesures supplémentaires et promouvoir une application stricte de la loi dans le cadre juridique actuel pour faire pression sur la Corée du Nord afin de résoudre rapidement la question des enlèvements ;
- (2) saisir toutes les opportunités, y compris les discussions intergouvernementales Japon-Corée du Nord pour exiger fortement que la Corée du Nord prenne des mesures concrètes pour résoudre le problème des enlèvements ;
- (3) renforcer la collecte, l'analyse et la gestion de l'information concernant les personnes enlevées et la situation en Corée du Nord ;
- (4) renforcer l'enquête et l'examen des cas où la possibilité d'un enlèvement ne peut être exclue et poursuivre l'enquête sur les personnes responsables des enlèvements localement et à l'étranger ;
- (5) réaffirmer notre volonté de ne pas laisser disparaître la question des enlèvements et de faire davantage d'efforts pour sensibiliser le public à cette question par divers moyens nationaux et internationaux, y compris l'éducation dans les écoles ;
- (6) renforcer davantage la coopération internationale en renforçant les liens avec les États-Unis, la Corée du Sud et d'autres pays concernés et en discutant lors des réunions de l'ONU et d'autres pourparlers multilatéraux ;
- (7) prendre des mesures d'accompagnement à l'égard des membres des familles des victimes d'enlèvement, offrir un soutien continu aux victimes déjà rapatriées et préparer soigneusement le retour futur des victimes d'enlèvement ; et
- (8) discuter de toutes les autres mesures qui peuvent contribuer à la résolution de la question des enlèvements.

((Politiques et mesures concrètes pour résoudre le problème des enlèvements) établi par la Cellule de crise dédiée à la Question des Enlèvements le 25 janvier 2013)



Rencontre entre la Première ministre Takaichi et les familles de victimes d'enlèvements (octobre 2025)

2. Recherches conduites par le gouvernement japonais

Le gouvernement poursuit ses enquêtes et ses recherches acharnées sur les cas d'enlèvement de citoyens japonais ou les cas où la possibilité d'enlèvement par la Corée du Nord ne peut pas être exclue, tout en obtenant la collaboration répétée des victimes d'enlèvement rentrées au Japon. Suite à ces recherches, 17 victimes dans 12 affaires d'enlèvement ont jusqu'ici pu être identifiées.

En outre, la police a jugé que le cas de l'enlèvement sur le territoire japonais de deux jeunes enfants de nationalité coréenne constituait une affaire d'enlèvement soupçonnée d'avoir été commise par la Corée du Nord. Elle a également émis un mandat d'arrêt contre 10 personnes, y compris des agents nord-coréens, qui ont participé aux enlèvements, et a lancé des poursuites internationales.

Par ailleurs, pour les enquêtes et les recherches sur les cas où la possibilité d'un enlèvement par la Corée du Nord ne peut pas être exclue, l'Agence centrale de la police s'efforce d'élucider les cas en renforçant les mesures comme la création en mars 2013 d'une « équipe d'encadrement spécial » dans son service des affaires étrangères pour encadrer et coordonner les polices préfectorales, les prélèvements d'échantillons d'ADN auprès des familles concernées ou la publication d'informations sur les personnes impliquées dans les cas où la possibilité d'un enlèvement ne peut être exclue sur les sites web de l'Agence nationale de police et des polices préfectorales. Pour les cas traités en tant qu'accident en mer, la police et l'Agence de la Garde-Côtes japonaise ont aussi renforcé leur collaboration pour les enquêtes.

■ Interpol a repéré des suspects liés aux incidents suspectés d'enlèvement

Nom du cas	Affaire Ushitsu	Cas d'enlèvement d'un couple (Fukui) ; Affaire SIN Kwang-Su	Cas d'enlèvement d'un couple (Niigata)		
	KIM Se-Ho	SIN Kwang-Su	Nom usuel: CHOI Sun-Chol	Nom usuel: HAN Geum-Nyeong	Nom usuel: KIM Nam-Jin
Suspects					
Nom du cas	Enlèvement d'une mère et de sa fille	Enlèvement de deux ressortissants japonais en Europe	Enlèvement d'une ressortissante japonaise en Europe	Cas d'enlèvement de frère et sœur	
	Nom usuel: KIM Myon-Suk	MORI Yoriko	WAKABAYASHI Sakiko (née KURODA)	UOMOTO Kimihiro (née ABE)	HONG Suhye alias KINOSHITA Yoko
Suspects					

3. Initiatives relatives aux cas de personnes disparues dans lesquels la possibilité de l'enlèvement par la Corée du Nord ne peut être exclue

Reconnaissant que, outre les personnes reconnues comme citoyens japonais enlevés par les autorités nord-coréennes conformément aux dispositions de l'article 2 de la « loi concernant le soutien pour les victimes enlevées par les autorités nord-coréennes et d'autres personnes » (ci-après dénommée « loi sur le soutien ») il existe d'autres personnes dont on ne peut exclure la possibilité d'un enlèvement effectué par la Corée du Nord, le gouvernement japonais fait tout son possible pour établir la vérité en encourageant fortement les collectes d'informations au Japon et à l'étranger ainsi que les enquêtes et les investigations connexes, par une coopération étroite entre les ministères et les agences concernés. Par conséquent, s'il est confirmé que des enlèvements ont été commis par les autorités nord-coréennes, les victimes seront rapidement reconnues comme telles, conformément à cette loi.

Le gouvernement a exigé à plusieurs reprises que la Corée du Nord garantisse la sécurité et le retour immédiat de toutes les personnes enlevées, et pas seulement de celles qu'elle a reconnues jusqu'à présent.

(Note) Loi concernant le soutien pour les victimes enlevées par les autorités nord-coréennes et d'autres personnes (extrait)

(Définition)

Article 2 Dans la présente loi, la signification des termes utilisés dans les points suivants est celle prescrite dans ces points.

(i) Victime: une personne identifiée par le Premier ministre comme un citoyen japonais enlevé par les autorités nord-coréennes.

(ii) à (vii) (omis)

(2) Si le Premier ministre a l'intention d'accorder le statut visé au point (i) du paragraphe précédent, il consulte au préalable les responsables des organes administratifs concernés.



Réunion entre KIHARA Minoru, secrétaire général du cabinet et le ministre d'État chargé des questions d'enlèvement, et l'Association des familles de personnes supposées disparues (une association volontaire de familles de personnes disparues pour lesquelles on ne peut exclure la possibilité d'un enlèvement par la Corée du Nord) et d'autres personnes (novembre 2025).

4. Principales activités visant à faire connaître et à promouvoir la compréhension du problème des enlèvements

La loi sur les mesures visant à lutter contre le problème des enlèvements et autres violations des droits de l'Homme en Corée du Nord a été promulguée et est entrée en vigueur en juin 2006 dans le but de sensibiliser les ressortissants japonais à la question des enlèvements et d'autres violations des droits de l'Homme commises par les autorités nord-coréennes. En coopération avec la communauté internationale, la loi vise également à obtenir un compte rendu complet de la situation entourant la question des enlèvements et à éviter que les enlèvements ne se reproduisent à l'avenir. En plus de définir les responsabilités du gouvernement du Japon dans le règlement de la question des enlèvements, cette loi confie à l'état et aux collectivités locales la sensibilisation à la question et, à cette fin, établit la semaine de sensibilisation aux abus des droits de l'Homme en Corée du Nord (du 10 au 16 décembre), qui appelle les gouvernements nationaux et locaux à organiser des événements éducatifs sur le sujet au cours de cette semaine.

Le gouvernement distribue des brochures et des affiches, diffuse des films et des animations de sensibilisation à l'enlèvement, envoie du personnel à divers ateliers, organise des concours d'écriture pour les élèves des collèges et des lycées, dispense une formation aux enseignants et aux étudiants qui souhaitent devenir enseignants, diffuse des émissions de radio (en japonais et en coréen) vers la Corée du Nord et organise des représentations artistiques pour sensibiliser à la question des enlèvements. En outre, depuis 2023, chaque année en août, un « Sommet des collégiens sur la question des enlèvements » est organisé, au cours duquel des collégiens nommés par les conseils de l'éducation des préfectures et des villes désignées par le gouvernement à travers le Japon se réunissent à Tokyo pour s'informer et discuter de la question des enlèvements. Le gouvernement produit des spots publicitaires en s'appuyant sur les idées proposées par les participants du Sommet des collégiens, qu'il utilise notamment dans des publicités numériques. Il produit par ailleurs des vidéos explicatives sur la question des enlèvements destinées aux jeunes générations, dans le cadre de ses activités de communication et de sensibilisation. En particulier, au cours de cette semaine chaque année au mois de décembre, de nombreux conférences et colloques sont organisés par les autorités et des ONG pour défendre la résolution de la question des enlèvements à l'intérieur et à l'extérieur du Japon. En particulier, des efforts ont été déployés pour sensibiliser à la question des enlèvements en faisant appel aux « vraies voix » des personnes concernées, notamment celles de l'Association japonaise des familles de personnes enlevées et de l'Association des familles de personnes supposées disparues (une association volontaire de familles de personnes disparues pour lesquelles on ne peut exclure la possibilité d'un enlèvement par la Corée du Nord), à l'occasion notamment de symposiums parrainés par le gouvernement.



Le secrétaire général du cabinet et ministre d'État chargé des questions d'enlèvement, M. Kihara, prononce une allocution d'ouverture lors d'un symposium sur la question des enlèvements (décembre 2025).



Vidéo explicative sur la question des enlèvements
« Ce jour-là, j'ai découvert la question des enlèvements »



MEGUMI (animation japonaise)



Distribution d'affiches au sein du Japon pour une meilleure sensibilisation sur la question des enlèvements



Brochure sur la question des enlèvements destinée aux enfants

5. Mesures prises à l'encontre de la Corée du Nord

Le 5 juillet 2006, la Corée du Nord a procédé au lancement de 7 missiles balistiques. Depuis lors, malgré les avertissements répétés de la communauté internationale, Pyongyang a de nouveau lancé des missiles balistiques en avril 2009, en avril 2012 et en décembre 2012. Il a également effectué des essais nucléaires en octobre 2006, mai 2009 et février 2013. Il a également torpillé une corvette de la marine sud-coréenne en mars 2010. En réaction, le gouvernement du Japon a fermement protesté et condamné ces actes. En plus des mesures prises vis-à-vis de la Corée du Nord conformément à la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Japon a également mis en application des mesures qui demandent d'éviter les voyages en Corée du Nord, interdisent l'entrée au Japon de citoyens et de navires nord-coréens ou ayant fait escale dans un port en Corée du Nord, et prohibent tout import-export avec la Corée du Nord.

Sur la base de ce qui a été convenu en mai 2014, le Japon a levé en juillet de la même année les restrictions portant sur les entrées et sorties de personnes, et a annulé l'abaissement du montant minimum pour le rapport des transferts et pour la notification de l'export des moyens de paiement. Il a aussi ouvert ses portes aux navires à but humanitaire battant pavillon nord-coréen.

Cependant, en réponse à l'essai nucléaire de la Corée du Nord de janvier et au lancement de missiles balistiques en février 2016, le Japon a mis en place en février de la même année des restrictions sur les visites de personnes ; a abaissé le montant minimum nécessitant la notification des moyens de paiement transportés ; a interdit en principe le versement d'argent à la Corée du Nord ; a interdit l'entrée des navires battant pavillon nord-coréen ainsi que des navires battant pavillon d'un pays tiers et ayant fait escale dans un port de Corée du Nord, y compris ceux qui ont des fins humanitaires, dans les ports japonais et a également élargi la liste des organisations apparentées et des personnes assujetties au gel des actifs. De plus, le Japon a également mis en œuvre des mesures contre la Corée du Nord sur la base de la résolution 2270 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée en mars de la même année, y compris l'interdiction de l'entrée dans les ports japonais des navires désignés comme faisant l'objet de sanctions et d'élargir la liste des organisations apparentées et des personnes concernées par le gel des actifs par résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Par ailleurs, en raison de l'exécution du deuxième essai nucléaire de la Corée du Nord en septembre 2016, du lancement de plus de 20 missiles balistiques au cours de la même année et de l'échec de la résolution des enlèvements malgré l'insistance du Japon à obtenir le renvoi de toutes les victimes d'enlèvement le plus tôt possible, en décembre de la même année, le Japon a renforcé les restrictions sur les voyages en Corée du Nord, interdit l'entrée dans les ports japonais des navires battant pavillon japonais ayant fait escale dans un port en Corée du Nord et élargi la liste des organisations et personnes concernées par le gel des actifs. En outre, en vertu de la résolution 2321 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée en novembre de la même année, le Japon a de nouveau élargi la liste des organisations apparentées et des personnes assujetties au gel des actifs.

De plus, la Corée du Nord a non seulement effectué, 17 lancements de missiles balistiques comprenant également 3 tirs de missiles balistiques intercontinentaux en 2017, mais elle a également réalisé, en septembre de la même année, un sixième essai nucléaire, estimé le plus puissant à ce jour. C'est dans ce contexte, en vertu des résolutions 2356, 2371, 2375 et 2397 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptées en juin, août, septembre et décembre de la même année que le Japon a non seulement élargi la liste des organisations et personnes concernées par le gel des actifs, mais qu'il l'a de nouveau élargie en juillet, août, novembre et décembre de la même année, selon des dispositifs qui lui sont propres. En outre, en 2022, la Corée du Nord a lancé 31 fois des missiles balistiques à une fréquence et d'une manière sans précédent, certains survolant le Japon et incluant plusieurs missiles balistiques de classe ICBM. Depuis 2023, la Corée du Nord continue également de lancer à plusieurs reprises des missiles balistiques et d'autres missiles. Dans ce contexte, le Japon a procédé à des désignations supplémentaires de groupes et d'individus faisant l'objet de mesures telles que le gel des avoirs en avril, octobre et décembre 2022, ainsi qu'en mars, septembre et décembre 2023.

À la suite de la fin des activités du groupe d'experts du Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies contre la Corée du Nord en avril 2024, le Japon, les États-Unis, la Corée du Sud et d'autres pays aux vues concordantes ont créé, en octobre de la même année, l'Équipe multinationale de surveillance des sanctions (MSMT). En mai 2025, les pays participant au MSMT ont publié leur premier rapport, consacré à la coopération militaire illicite entre la Corée du Nord et la Russie, comprenant les transferts d'armements, puis, en octobre de la même année, leur deuxième rapport, consacré aux activités de cybercriminalité et de travailleurs informatiques nord-coréens. En partageant entre pays participants des informations sur les violations et les contournements des sanctions fondées sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et en les communiquant à la communauté internationale, ces pays s'efforcent de contribuer à la pleine application desdites résolutions.

5 YOKOTA Megumi, jeune fille de 13 ans enlevée

■ Le 15 novembre 1977, il y a plus de 45 ans, une fille de 13 ans a soudainement disparu d'une ville de la préfecture de Niigata, face à la mer du Japon.

Ce matin-là, comme tous les jours, Megumi a pris son petit-déjeuner gaiement avec ses parents et ses frères jumeaux et est partie pour le collège. C'est alors que sa famille l'a vue pour la dernière fois.

Megumi ne rentre pas !

Le soir, à l'heure habituelle, Megumi qui devait rentrer après son entraînement de badminton à l'école n'était toujours pas rentrée. Sa famille a commencé à s'inquiéter, et s'est mise à la chercher désespérément. La police l'a cherchée également en considérant toutes les possibilités : enlèvement, accident, fugue, suicide, etc. Mais aucun témoin ni objet oublié n'a été retrouvé.

Le même soir, Megumi...

D'après un témoignage recueilli longtemps après, alors que ses parents la cherchaient avec acharnement, il est apparu qu'un agent de la Corée du Nord avait enlevé Megumi et qu'elle avait été, pendant plus de 40 heures de la traversée, enfermée dans une cale froide et sombre d'un navire se dirigeant vers la Corée du Nord. Megumi pleurait et criait « Maman, maman », et comme elle avait gratté la porte d'accès et les murs un peu partout, ses ongles s'étaient écorchés et ses mains étaient couvertes de sang à son arrivée en Corée du Nord.

Megumi gaie et en bonne santé

Megumi était une jeune fille gaie et enjouée. C'était un soleil pour sa famille. Elle aimait beaucoup chanter et dessiner, et apprenait la calligraphie et le ballet classique.

Le 14 novembre, la veille de sa disparition, c'était l'anniversaire de son père. Megumi lui a offert un peigne en lui disant : « Fais attention à ton élégance dorénavant ».

La tristesse de la famille

Depuis le jour de la disparition de Megumi, la vie de la famille a été bouleversée. C'est comme si la lumière s'était éteinte sur les repas de famille.

Son père sortait un peu plus tôt le matin pour faire le tour de la côte. Après les travaux ménagers, sa mère aussi faisait un tour en ville et parcourait des kilomètres sur la côte en criant le nom de Megumi.

Le soir, le père pleurait en prenant son bain. La mère aussi pleurait seule pour que la famille ne le remarque pas. Pourquoi cette situation si triste, je voudrais mourir, pensaient-ils.

Le temps a passé sans découvrir de piste, et cette tristesse et cette souffrance sont restées.



■ Puis 20 ans plus tard, le 21 janvier 1997

Megumi est vivante !

Ils ont appris que Megumi était vivante et vivait à Pyongyang. Le père Shigeru et la mère Sakie ont rendu public son vrai nom « YOKOTA Megumi ». Les journaux et revues ont simultanément rapporté la nouvelle, et le cas a même été abordé au Parlement.

Rencontre au sommet Japon-Corée du Nord

Le 17 septembre 2002, KOIZUMI Junichiro, alors Premier ministre du Japon, s'est rendu en Corée du Nord et a eu sa première rencontre au sommet avec KIM Jong-il, alors Président du Comité de défense nationale. Shigeru et Sakie ont espéré que cela leur permettrait de revoir Megumi. Ce jour-là, KIM Jong-il a reconnu les enlèvements et a présenté ses excuses.

Pourtant, l'information fournie par la Corée du Nord était choquante : « décès de YOKOTA Megumi » (5 survivants, 8 morts, et 2 dont l'entrée en Corée du Nord n'a pas été confirmée).

Explications peu convaincantes par la Corée du Nord

Mais ce n'étaient que des informations transmises de manière unilatérale par la Corée du Nord. Des explications et des témoignages crédibles n'ont pas encore été fournis par la Corée du Nord. En novembre 2004, la Corée du Nord a soumis les « restes » de Megumi, mais les analyses effectuées y ont montré la présence d'un ADN différent de celui de Megumi.

Nous n'abandonnerons pas ! Jusqu'à ton retour !

Une vie précieuse a été volée aux victimes d'enlèvement, à commencer par Megumi. Les familles aussi, dans une grande tristesse, attendent encore aujourd'hui le retour de personnes qui leur sont chères.

L'enlèvement est une violation grave des droits de l'Homme et une atteinte à la souveraineté de l'État. Les victimes doivent être secourues le plus rapidement possible.

Sakie a dit ce qui suit.

« Quand elle rentrera, je veux l'emmener dans la nature. En Corée du Nord, il y a des risques d'appareils d'écoute et de caméras de surveillance cachées, et elle doit vivre en s'efforçant de toutes ses forces de ne pas commettre d'erreur. Je voudrais qu'elle puisse s'étendre de tout son long dans une ferme dans le Hokkaido par exemple, et dire "Je suis libre !" »

Plus de 45 ans se sont écoulés depuis sa disparition, mais Megumi reste toujours la victime d'un enlèvement par la Corée du Nord.



6

Q & R concernant le problème des enlèvements

Q1 Quel est le problème des enlèvements ?

R1

Depuis 1991, le gouvernement japonais a soulevé la question des enlèvements avec la Corée du Nord à chaque occasion, à la suite d'enquêtes menées par les autorités sur des cas de personnes disparues et de témoignages d'agents nord-coréens ayant fait défection, qui ont révélé plusieurs cas où l'enlèvement par la Corée du Nord était fortement soupçonné.

La Corée du Nord n'a cessé de nier qu'elle avait enlevé des citoyens japonais. Cependant, lors de la réunion du sommet Japon-Corée du Nord tenue en septembre 2002, le dirigeant de la Corée du Nord KIM Jong-il, alors Président de la Commission de la Défense nationale, a admis pour la première fois l'enlèvement de Japonais et s'est excusé auprès de KOIZUMI Junichiro, alors Premier ministre du Japon. Cependant, parmi les citoyens japonais enlevés, seuls cinq d'entre eux ont pu regagner le Japon.

Le gouvernement du Japon exige fermement le retour immédiat de toutes les personnes enlevées par la Corée du Nord, et pas uniquement celui de ces cinq personnes, et demande également de manière répétée la fourniture d'informations pertinentes sur les cas où la possibilité d'un enlèvement par la Corée du Nord ne peut être exclue, y compris celui des personnes dites supposées disparues.

Q2 Pourquoi la Corée du Nord a-t-elle enlevé des Japonais ?

R2

La pleine vérité derrière les enlèvements reste incertaine et rien de définitif ne peut être affirmé à ce stade. Cependant, on pense que la Corée du Nord a commis ces enlèvements, qui sont des crimes sans précédent parrainés par l'État, pour les raisons suivantes : 1) déguisement des agents nord-coréens en citoyens japonais ; 2) utilisation des victimes à la formation des agents nord-coréens pour qu'ils agissent comme s'ils étaient japonais ; 3) recrutement par le groupe « Yodo-go »*, qui est toujours abrité en Corée du Nord.

* Un terme désignant les pirates de l'air qui ont détourné le vol 351 de Japan Airlines (communément appelé « Yodo-go ») le 31 mars 1970 et les membres de leur famille.

Q3 La Corée du Nord prétend que la question des enlèvements « a déjà été résolue ». Est-ce faux ?

R3

La Corée du Nord a prétendu qu'elle avait déjà renvoyé toutes les victimes des enlèvements survivantes et que les autres victimes d'enlèvements sont soit mortes, soit ne sont jamais entrées sur son territoire et donc que la question des enlèvements a déjà été résolue.

Néanmoins, les preuves de « décès » des victimes d'enlèvement fournies par la Corée du Nord sont loin d'être probantes et sont très peu convaincantes.

Au cours des discussions intergouvernementales Japon-Corée du Nord qui se sont tenues en mai 2014, la Corée du Nord s'est engagée à entreprendre une enquête complète et approfondie sur les ressortissants japonais enlevés et à résoudre ce dossier ainsi que d'autres problèmes avec le Japon. Le gouvernement du Japon continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir le retour de toutes ces personnes enlevées.

Q4 Combien de Japonais ont été enlevés par la Corée du Nord ?

R4

Le gouvernement du Japon a identifié 17 victimes d'enlèvement par la Corée du Nord. 5 d'entre elles sont rentrées au Japon, mais les 12 autres n'ont pas encore été rapatriées.

Il s'est également avéré que deux jeunes enfants qui sont des ressortissants coréens ont été victimes d'un enlèvement au Japon.

Outre cela, il y a eu plusieurs cas de disparitions de ressortissants japonais pour lesquels l'hypothèse d'un enlèvement ne peut pas être écartée*. Le gouvernement du Japon a exhorté la Corée du Nord à faire rapatrier immédiatement tous les ressortissants japonais qui ont été enlevés, qu'ils aient été reconnus officiellement comme tels ou non.

* Le gouvernement du Japon continue de recueillir des informations, et poursuit ses enquêtes et ses investigations au Japon et à l'étranger sur 871 personnes disparues (chiffre en date de janvier 2026) pour lesquelles la possibilité d'un enlèvement ne peut pas être exclue.

Q5 Pourquoi les victimes d'enlèvement ne peuvent pas rentrer au Japon malgré la reconnaissance de leurs enlèvements par la Corée du Nord ?

R5

On suspecte que la Corée du Nord craigne que des faits gênants concernant le pays, tels que des actes d'espionnage ou de participation à des actes de terrorisme, soient révélés par ces victimes si elles rentreraient dans leur pays.

Par exemple, l'ancienne agente secrète nord-coréenne, KIM Hyon-hui, s'est fait passer pour une Japonaise et a fait exploser un avion sud-coréen en novembre 1987. KIM Hyon-hui a témoigné avoir reçu une formation de langue japonaise d'une ressortissante japonaise enlevée (TAGUCHI Yaeko). En attendant, la Corée du Nord n'a reconnu aucune implication de sa part dans cet incident, et n'a pas renvoyé TAGUCHI au Japon par crainte que celle-ci ne révèle la vérité si elle rentrait dans son pays.

Q6 Quand pourra-t-on considérer que le dossier des enlèvements est résolu ?

R6 L'exécution des trois points suivants est nécessaire à la résolution du dossier des enlèvements :

- 1) L'assurance de la sécurité de toutes les victimes d'enlèvement et leur rapatriement immédiat au Japon.
- 2) La Corée du Nord doit pleinement rendre compte des faits réels sur ces cas d'enlèvement.
- 3) L'extradition vers le Japon par la Corée du Nord de tous les auteurs de ces enlèvements.

Q7 Quelles mesures le gouvernement du Japon a-t-il prises à l'égard de la Corée du Nord pour résoudre le dossier des enlèvements ?

R7 Le gouvernement du Japon a exhorté fortement la Corée du Nord à agir en faveur de la résolution de la question des enlèvements en prenant différentes mesures vis-à-vis de la Corée du Nord comme l'interdiction des exportations et des importations entre les deux pays.

Saisissant les occasions fournies par les discussions bilatérales et les conférences internationales, le gouvernement du Japon a également soulevé la question des enlèvements auprès des autres États afin d'obtenir leur compréhension et leur coopération.

Par ailleurs, le gouvernement du Japon ne cesse de collecter des informations sur les victimes d'enlèvement, et mène des enquêtes sur les ressortissants japonais disparus pour lesquels la possibilité d'un enlèvement ne peut pas être écartée.

Q8 Quelle politique de négociation le gouvernement du Japon a-t-il adoptée à l'égard de la Corée du Nord pour résoudre le dossier des enlèvements ?

R8 L'orientation de la politique du gouvernement vis-à-vis de la Corée du Nord consiste à résoudre de manière globale les problèmes en suspens comme celui des enlèvements de Japonais ou celui des missiles nucléaires, conformément à la Déclaration nippo-nord-coréenne de Pyongyang.

Concernant ses futurs efforts pour résoudre la question des enlèvements, le gouvernement du Japon a l'intention d'insister fortement auprès de la Corée du Nord pour qu'elle respecte les accords de Stockholm, et il prendra toutes les mesures nécessaires pour un rapatriement rapide de toutes les victimes d'enlèvement.

Q9 Comment la communauté internationale voit-elle la question des enlèvements ?

R9 Selon le rapport final publié par la « Commission d'enquête sur la situation des droits de l'Homme en Corée du Nord » en février 2014, les victimes de cas d'enlèvements perpétrés par la Corée du Nord ne proviennent pas uniquement du Japon, car cela touche également d'autres pays comme la Corée du Sud, le Liban, la Thaïlande, la Malaisie, Singapour, la Roumanie, la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Chine.

L'enlèvement est une violation des droits de l'Homme et il doit faire l'objet de poursuites en justice par tous les États, quelles que soient les victimes. La communauté internationale exige que la Corée du Nord résolve immédiatement cette question, comme en témoigne clairement l'adoption, par un vote majoritaire, d'une résolution basée sur le rapport de la Commission d'enquête lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2014, ainsi que l'adoption tous les ans d'une résolution sur la situation des droits de l'Homme en Corée du Nord, par l'Assemblée générale des Nations Unies et la commission des droits de l'Homme.

Q10 Que pouvons-nous faire en tant que citoyens japonais pour résoudre le dossier des enlèvements ?

R10 Nous avons collecté jusqu'ici plus de 19,3 millions de signatures de citoyens réclamant la résolution de la question des enlèvements (en date de janvier 2026).

Le fait que chaque citoyen a exprimé sa forte détermination à ne pas tolérer de tels enlèvements nous donne la force nécessaire à la résolution de la question des enlèvements.



1977
1978
1980
1983
Novembre 1987
Mars 1988

1991 –

Mars 1997
Août 1998
Septembre 2002

Octobre
Décembre

Août 2003
Mai 2004

Novembre

Septembre 2005
Décembre

Février 2006

Avril
Juin

Juillet

Septembre
Octobre

Mars 2007

Septembre

Juin 2008

Août

Septembre

Avril 2009

Mai
Juin

Octobre

Mars 2010

Mai
Novembre
Décembre 2011
Avril 2012

Novembre
Janvier 2013

Février

Mars

Août

Mars 2014

Discussions intergouvernementales Japon-Corée du Nord (Beijing).



Pour plus d'information sur les enlèvements des citoyens japonais, veuillez consulter notre site web:

Dossier des enlèvements

 Recherche



- ◆ Adresse de la page d'accueil >>> <https://www.rachi.go.jp/fr/>
- ◆ YouTube, Chaîne officielle de la Cellule de crise sur la Question des Enlèvements >>> <https://www.youtube.com/c/rachitaichannel>

Votre coopération pour la résolution de cette question d'enlèvements est vitale.
Si vous avez des informations concernant des enlèvements, merci de contacter le
secrétariat de la Cellule de crise sur la Question des Enlèvements par e-mail ou par fax.

- ◆ Adresse e-mail pour fournir des informations relatives aux enlèvements >>> info@rachi.go.jp
- ◆ Adresse e-mail pour tout renseignement ou demande de documents >>> g.rachi@cas.go.jp
- ◆ FAX >>> +81(0)3-3581-6011

Pour plus d'information, veuillez contacter

**Secrétariat de la Cellule de crise dédiée à la Question
des Enlèvements**

1-6-1 Nagata-cho, Chiyoda-ku, Tokyo, Japan 100-8968
Téléphone: +81(0)3-3581-8898 Fax: +81(0)3-3581-6011
<https://www.rachi.go.jp/fr/>

Ministère des Affaires étrangères du Japon

2-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo, Japan 100-8919
Téléphone: +81(0)3-3580-3311
<https://www.mofa.go.jp/>

Édité en janvier 2026

Crédits photographiques: Bureau des relations publiques du Cabinet, Ministère des Affaires étrangères, Jiji Press et
l'Association nationale pour le secours aux Japonais enlevés par la Corée du Nord, UN Photo/Andrea Brizzi